

# SAINT PARDOUX LA CROISILLE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2022

Conseillers présents : ADNOT Claudine, ALBARET Dominique, BOUYGES Christine, FAISY Gérard, MIGINIAC Christian, ROCHE Florence, THEIL Frédérique  
Excusé : COMBABESSOU Gêrome (procuration à FAISY Gérard), LIAGRE Joël  
Absent : SERY Violaine  
Secrétaire de la séance: ADNOT Claudine

### **Ordre du jour**

- déplacement d'une partie d'un chemin au Mas Bichier
- mise en place de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023
- fonds de ruralité 2022
- création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (promotion interne)
- questions diverses

### **Approbation du procès-verbal du précédent conseil**

M. le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 30 juin 2022 : PV approuvé

## **2022-26 Déplacement d'une partie d'un chemin au Mas Bichier**

**Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstentions : 0**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 mars 2021, le conseil a donné son accord de principe pour aliéner une partie du chemin rural du Mas Bichier à la condition que Mme Piepers Elodie cède du terrain à la commune pour créer un nouveau chemin. Une enquête publique devait avoir lieu.

Il informe le conseil des dispositions de la loi 3DS n° 2022-217 du 21 février 2022 relative aux chemins ruraux.

Le nouvel article L 161-10-2 du CRPM, crée par l'article 103 de la loi 3DS, permet l'échange de terrains comportant des chemins ruraux sans désaffectation préalable, mais uniquement pour rectifier les tracés des chemins.

L'échange est autorisé sous réserve toutefois de la protection des chemins ruraux : la continuité doit être respectée. Ainsi, en cas d'échange d'une parcelle contenant un chemin rural, son équivalent doit être créé et offrir une largeur et une qualité environnementale similaire, notamment au regard de la biodiversité.

L'alinéa 3 de l'article précité dispose qu'une simple information au public est nécessaire au moins un mois avant la délibération définitive du conseil municipal, avec la tenue d'un registre pour toute observation.

Monsieur le Maire informe aussi le conseil de sa rencontre le 06 juillet avec Mme Piepers pour délimiter le nouveau tracé envisagé et présente celui-ci au conseil.

Monsieur le Maire précise que les conditions sont respectées pour pouvoir procéder à un échange.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- prend note de la loi 3DS et donc de la possibilité de procéder à un échange de terrain avec Mme Piepers
- accepte le tracé proposé

-décide que l'information du public aura lieu du 15 septembre au 15 octobre 2022. Les plans et un registre seront à disposition à la mairie aux heures d'ouverture.

La totalité des frais relatifs à cet échange seront à la charge de Mme Piepers.

Monsieur le Maire rappelle que dans un courrier, il avait proposé ce tracé qui n'avait pas été accepté à l'époque, cette solution convient maintenant aux deux parties et le conseil s'en réjouit.

Florence Roche précise qu'il faudra bien indiquer et délimiter le nouveau passage.

### **Fonds de ruralité 2022**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de Tulle Agglo concernant la mise en place d'un fonds de ruralité pour des projets d'investissements en faveur du cadre de vie offert aux habitants mais également pour la diversification des services. Il concerne les secteurs de l'économie, du social, de l'environnement et du tourisme. Il propose au conseil d'inscrire le cheminement de l'aire de pique-nique pour 2022.

## 2022-27 Cheminement de l'espace pique-nique

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

### ANNULE ET REMPLACE LA DELIERATION 2022/18 DU 07 AVRIL 2022

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de cheminement de l'espace pique-nique à l'entrée du bourg. Il propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Département, de l'Etat au titre de la DETR et de Tulle Agglo dans le cadre du fonds de ruralité pour la réalisation de ce projet estimé à 12 000 €

Le conseil, après en avoir délibéré,

- arrête le plan de financement prévisionnel ainsi établi

Montant HT des travaux (dont 7% imprévus ou augmentation de prix au vu du contexte actuel): 12 000€

Subvention conseil départemental (25%) : 3 000 €

Subvention Etat – DETR (25%) : 3 000 €

Subvention Tulle Agglo (30%) : 3 600 €

Autofinancement (20%) : 2 400 €

- donne pouvoir au Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de Tulle Agglo.

- autorise le Maire, à terme, à consulter les entreprises

Ce projet entrerait aussi dans la création d'un nouveau parcours de randonnée que l'on pourrait délimiter en 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une voie Nouvelle Aquitaine pour les vélos est en cours de création, elle passerait par Clergoux et Saint Pardoux. Une personne du conseil départemental doit venir rencontrer les élus.

## 2022-28 : Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial établie au titre de la promotion interne

Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil Municipal le 05 mai 2022, le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la création** d'un emploi d'agent de maîtrise territorial, à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les créations d'emploi ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter de ce jour :

FILIERE	GRADE	CAT	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	24 h
	Adjoint administratif	C	1	1	17 h
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	C	0	1	35 h
	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	20 h
	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	1	35 h
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	20 h
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	1	35 h
	Adjoint technique	C	1	1	2 h
	Adjoint technique	C	1	1	18 h
ANIMATION	Adjoint d'animation	C	1	1	5 h

## Questions diverses

- départ de Nadine, notre postière qui a fait toute sa carrière à Saint Pardoux. Le conseil et les habitants lui témoigneront leur reconnaissance à l'occasion de son départ en retraite le 1<sup>er</sup> octobre.

- repas des aînés : 29 octobre 2022 pour les personnes âgées de plus de 65 ans, inscription jusqu'au 15 octobre.

- horaires mairie- poste à compter du 3 octobre : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le mardi de 13h30 à 17h30.

- horaires éclairage public : à compter de 6h30 le matin et extinction à 22h30 le soir

- différents problèmes de voirie sont signalés, des gravillons à ramasser sur la route de La Valette.

Des nids de poules sur le pont de Lantourne qui seront signalés au conseil départemental.

- des parents ont fait la remarque qu'il y avait peu de fromage dans les menus de cantine, ce qui est vrai, les prochains menus corrigeront ce défaut.

La séance est levée à 20 heures 30.